



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**95<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 18 - 20 mai 2016**

UNIDROIT 2016  
C.D. (95) 11  
Original: anglais  
mai 2016

**Point n° 11 de l'ordre du jour: Bibliothèque et activités de recherche**

(préparé par le Secrétariat)

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <i>Sommaire</i>           | <i>Le document illustre les activités de la Bibliothèque en 2015, les perspectives pour 2016 et les propositions pour les années suivantes</i>      |
| <i>Action demandée</i>    | <i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés et à réfléchir sur les mesures ultérieures qui pourraient être prises</i> |
| <i>Mandat</i>             | <i>Programme de travail 2014 - 2016</i>   |
| <i>Degré de priorité</i>  | <i>Elevé</i>  |
| <i>Documents connexes</i> | <i>Rapport annuel 2015 (C.D.(95) 2); UNIDROIT 2016 - Etude LXV/Bourses-Impl. 27</i>   |

**I. COOPERATION ET MISE EN RESEAU DE LA BIBLIOTHEQUE**

1. En 2015, la Bibliothèque d'UNIDROIT a poursuivi sa stratégie de coopération avec d'autres bibliothèques romaines et étrangères. En 2015, un programme de coopération très fructueux a été mis en place avec la Bibliothèque de l'Università degli Studi di Napoli Federico II.

**II. CATALOGUE ET MISE A NIVEAU DU LOGICIEL DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE**

**A. Mise à niveau du logiciel de gestion de la Bibliothèque**

2. Le système de gestion du logiciel de la Bibliothèque Aleph500 a été mis à jour avec la dernière version Aleph 21.2.2 sans qu'il y ait eu d'interruption de service pour le personnel scientifique de l'Institut ou les chercheurs en Bibliothèque.

## **B. Catalogue**

3. En ce qui concerne le catalogue, les travaux sur l'élaboration d'un "Thesaurus juridique" qui permet d'obtenir des résultats de recherche toujours plus précis dans toutes les langues se sont poursuivis. Il s'agit d'un projet très novateur; seules quelques bibliothèques au monde possèdent un thésaurus juridique dans diverses langues.

## **III. NUMERISATION**

4. Lors de sa 94<sup>ème</sup> session (Rome, mai 2015), le Conseil de Direction a demandé s'il était possible de passer à la numérisation des ouvrages de la Bibliothèque pour offrir à ses usagers davantage de matériel de recherche. Il a été convenu de présenter une demande officielle pour devenir partenaire du Projet Bibliothèque de Google, une opportunité intéressante de rendre les collections d'une grande Bibliothèque, comme celle d'UNIDROIT, accessibles sous forme numérique.

5. En 2015, la Bibliothèque a donc étudié la possibilité de faire partie du Projet Bibliothèque de Google. Des modalités alternatives de numérisation ainsi que les possibilités et les coûts d'une solution indépendante pour réaliser ce projet très ambitieux ont également été approfondies.

### **A. Projet Bibliothèque de Google**

6. Malheureusement, notre demande officielle de partenariat au sein du Projet Bibliothèque de Google n'a pas abouti - Google se trouvant actuellement dans l'impossibilité d'accepter de nouveaux partenaires vu le grand nombre d'autres projets de ce type.

### **B. Numérisation en interne**

7. En 2015, la Bibliothèque d'UNIDROIT a examiné la conceptualisation, la planification et la mise en œuvre d'un projet de numérisation en interne comme solution alternative. Pour réaliser ce projet, UNIDROIT a commencé par en étudier les aspects financiers et pratiques puis a consulté des experts en numérisation de livres sur les aspects techniques de la question.

8. Concernant la numérisation, les principaux facteurs sont: la nature du document original à numériser, les mécanismes et le processus de numérisation possibles, les informations, le contenu et les objectifs à réaliser. Il y a des coûts de démarrage liés à la création du contenu numérique, pour établir un accès et pour entretenir les ressources numériques dans le futur. Il y a également des coûts liés à la sélection du matériel, à la préparation des documents, à la création de métadonnées, à la référencement, à la conversion de textes, au contrôle de la qualité et au suivi après la numérisation des fichiers. Plus le niveau d'intervention humaine est élevé dans le processus de numérisation, plus les coûts éventuels seront élevés. Au-delà des coûts en personnel, un matériel technique avancé est requis. Il existe sur le marché des scanners très modernes. ALPACA S.r.l, Rome, offre, par exemple, le scanner de livres Zeutschel Scanner Planetario Zeta Comfort pour environ € 12.000,00. De plus, le processus de numérisation requiert une vaste gamme de logiciels divers pour l'indexation et la création de métadonnées.

9. Des experts en numérisation du matériel de bibliothèque, en l'occurrence la société SIAI (Servizi Integrali alle Imprese, Rome), ont été invités à étudier la question et à présenter une estimation des coûts. Après un contrôle en Bibliothèque, la société SIAI a présenté une offre pour la numérisation d'environ 25.000 ouvrages sur papier, pour un nombre approximatif de 700 pages par ouvrage et pour un coût de € 0,0668 (TVA non comprise) par page. Le coût global de la numérisation d'environ 25.000 ouvrages s'élèverait à € 17.500,00. En général, le coût diminue si le nombre de pages augmente. La somme totale englobe les coûts d'adaptation des métadonnées, le

contrôle de la qualité, le stockage et le suivi après numérisation. Chaque volume est associé à des données requises pour faciliter sa recherche de manière à ce qu'il puisse être identifié directement depuis OPAC (*Online Public Access Catalogue* (appelé indexation)).

10. Bien que, malheureusement, un projet conjoint avec Google ne soit pas réalisable actuellement, il a néanmoins été proposé de continuer à envisager une éventuelle numérisation de certaines parties des collections de la Bibliothèque.

11. La numérisation pourrait améliorer considérablement les collections de la Bibliothèque. L'offre soumise par la société SIAI (Rome) est avantageuse. Elle présente également l'avantage que le nombre d'ouvrages scannés soit flexible et puisse être adapté à tout moment aux disponibilités financières du budget annuel de la Bibliothèque. Aucun engagement financier à long terme ne doit être pris.

12. En outre, il serait possible d'embaucher à l'Institut des stagiaires ou des étudiants sur une base volontaire qui pourraient, par exemple, aider à scanner les ouvrages une ou deux heures par jour et aussi mener des recherches en Bibliothèque. De nombreuses pages pourraient ainsi être scannées sans frais supplémentaire, puis remises à la société SIAI pour un traitement ultérieur.

13. Il est donc proposé d'adhérer au projet de numérisation de la Bibliothèque d'UNIDROIT sur la base d'un accord formel avec la société SIAI, qui pourrait être financé soit par le budget de la Bibliothèque (de façon très limitée), compte tenu des ressources disponibles, soit par des contributions externes auxquelles on pourrait faire appel. Il est prévu d'introduire différents niveaux d'accès aux ressources numériques. Les utilisateurs qui contribuent par des donations au fonds de la Bibliothèque d'UNIDROIT pourraient bénéficier de droits privilégiés, par exemple le plein accès aux collections numérisées. Ces droits pourraient également encourager de futures donations.

#### **IV. ACQUISITIONS, DONATIONS, ECHANGES**

14. En 2015, la Bibliothèque a vu augmenter son patrimoine de 1.256 titres, 684 achetés, 160 échangés et 412 autres titres reçus à titre de don. L'augmentation constante des prix des publications et le manque chronique de ressources ont entravé le développement des collections de la Bibliothèque.

15. En 2015, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations de l'Institut Max-Planck de droit comparé et de droit international privé (Hambourg), et de la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG).

#### **V. ACTIVITES DE RECHERCHE**

16. La Bibliothèque d'UNIDROIT est devenue plus qu'un simple centre d'étude pour ceux qui participent aux activités législatives de l'Organisation et pour les chercheurs invités. C'est aussi un lieu de rencontre pour des personnes de cultures juridiques différentes qu'inspirent les travaux législatif menés par UNIDROIT. La Bibliothèque continue d'attirer des chercheurs et des lecteurs du monde entier. Parmi les 1.177 visiteurs en 2015, 39 provenaient de 28 pays différents. L'année 2015 a été particulièrement active et fructueuse pour les échanges scientifiques juridiques au sein de la Bibliothèque d'UNIDROIT.

17. Les fonctionnaires des Gouvernements, les professeurs, les praticiens et les étudiants en droit sont bienvenus à la Bibliothèque en tant que **chercheurs visiteurs indépendants**.

18. Chaque année, UNIDROIT accueille un nombre limité de stagiaires – certains en vertu d'une coopération institutionnelle avec UNIDROIT – pour participer aux travaux du Secrétariat sur des projets inscrits au Programme de travail, d'autres instruments et des activités non-législatives (notamment la base de données UNILEX). En 2015, 28 personnes ont été accueillies en qualité de stagiaires. Il est généralement demandé aux stagiaires de faire des recherches sur des points spécifiques d'un sujet choisi et de préparer des notes de synthèse. M. Teemu Viinikainen (Finlande), mastère de droit, Université de Turku et M. Ercole De Vito (Italie), mastère de droit, L.U.I.S.S. Université Guido Carli, Rome, ont été accueillis au sein du Secrétariat d'UNIDROIT, en qualité d'assistants de recherche.

19. UNIDROIT accueille également des fonctionnaires et des juristes des Etats membres d'UNIDROIT qui viennent travailler au Secrétariat sur une base temporaire en **détachement**.

20. S'inscrivant dans la ligne des activités de coopération juridique d'UNIDROIT, un **Programme de bourses de recherche** a été mis en place pour des juristes de haut niveau, en particulier provenant de pays en développement ou en transition économique. Le Programme de bourses de recherche est devenu, en plus de vingt-et-un ans d'existence, un outil important pour la promotion des travaux d'UNIDROIT la recherche dans le domaine du droit international et comparé. Le Programme a accueilli 17 boursiers provenant de 14 pays différents et continue de jouer un rôle déterminant pour la diffusion et la promotion des travaux d'UNIDROIT. Pour une présentation du Programme et de ses bénéficiaires en 2015, voir le Programme de bourses de recherche d'UNIDROIT – Compte rendu d'exécution pour l'exercice 2015 (UNIDROIT 2016 – Etude LXV/ Bourses – Impl. 26).

21. Des contributions volontaires pour financer le Programme de bourses sont parvenues de la part de la Fondation de droit uniforme international d'UNIDROIT, de membres du Conseil de Direction à titre personnel, du Président d'UNIDROIT et de la Transnational Law & Business University (TLBU). Le Secrétariat exprime sa reconnaissance envers tous les donateurs en 2015 et espère qu'ils renouvelleront leur engagement financier et que de nouveaux donateurs pourront les rejoindre de sorte que la viabilité financière du Programme puisse être maintenue et qu'un nombre satisfaisant de chercheurs puisse être sélectionné.

## **VI. ACTION DEMANDEE**

22. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés et à examiner les mesures supplémentaires proposées par le Secrétariat.*